



La recherche que nous voulons

☛ Préambule

Le document est issu d'un groupe ad-hoc¹ qui s'est réuni trois fois de juin à septembre. Il a fait l'objet d'un large débat au bureau national confédéral du 18 novembre 2004.

Ce texte est à mettre dans un contexte qui peut se décliner autour de quatre axes :

- 1. Le premier se situe dans la nécessaire réponse à l'essoufflement des moteurs de la croissance en France et en Europe. Les écarts de taux de croissance se creusent avec d'autres espaces régionaux dans le Monde (les USA, la Chine, l'Inde...). La réponse européenne est centrée autour de l'économie de la connaissance du sommet de Lisbonne. Cette réponse fait des innovations une des clefs du retour de la croissance indispensable à la création d'emploi.*
- 2. Pour la France, le mouvement qui a secoué (autour des directeurs d'unités et des jeunes chercheurs précaires ou en recherche d'emploi) la recherche publique, début 2004, a cristallisé le malaise fort ressenti par les divers acteurs de la recherche.
La recherche est éclatée et on peine à en voir le sens général. Les doutes sur ses missions se sont installés. Le service public de recherche craint pour son existence. La gouvernance globale de la recherche n'existe plus. Les pouvoirs publics gèrent de manière inconséquente ce dossier. On affiche de grandes ambitions et on gère en déstabilisant².*
- 3. Le rapport Science et Société change. Il est fini le temps de la croyance dans le bonheur au bout du progrès technique. Déjà en 1977, nous parlions des « dégâts du progrès ». Il faut donc trouver les nouvelles formes de débats sur la place de la science dans notre société, en évitant les situations incompréhensibles qui mènent aux actes de destructions des outils de travail.*
- 4. Le quatrième axe a trait à l'aspiration forte des citoyens à rapprocher les décisions des lieux de vie. Le rôle du territoire redevient fort. Mais dans le contexte généralisé de la mondialisation, on ne peut plus se contenter de dire « vivre et travailler au pays ». Il faut construire de la compétitivité qui allie formation, entreprise et unités de recherche, et cela dans un espace européen redynamisé. Cet espace implique plus de budget européen et donc une vraie politique européenne de Recherche.*

☛ Introduction

La CFDT, avec la CES, a soutenu les objectifs du sommet européen de Lisbonne. Dans une mondialisation, désormais installée, l'avenir de l'Europe passe, encore et toujours, par un haut niveau de formation et d'innovation.

Dans ce contexte, nous avons soutenu l'engagement européen de porter l'effort de Recherche et Développement à 3 % du PIB. L'échéance prévue était 2010. La crédibilité de cet objectif est contestée. Il ne sera atteint qu'au prix de politiques affirmées tant au niveau européen que dans chaque pays. Ce qui impliquerait, pour rattraper le retard, des phases de croissance affichant d'ici 2010 des taux annuels

¹ FGMM, FCE, FGA, SGEN, FUPT, URI Ile de France, Rhône-Alpes, Lorraine et les cadres CFDT.

² Le budget 2005 affiche 1 milliard d'euros en plus, mais aucune création d'emplois publics.

supérieurs à la référence finale de 3 % du PIB³. Dans une période de difficultés économiques, l'avenir ne doit pas être sacrifié. Or, la recherche, comme l'éducation, au-delà de l'acquisition de connaissances nouvelles et de l'apprentissage de celles-ci, sont des éléments essentiels pour le développement économique, social et culturel de notre pays. Elle participe activement à l'approfondissement de notre démocratie.

Mais nos recherches publique (EPST, EPIC, Universités et quelques EPA) et privée ne semblent être une priorité ni pour le gouvernement ni pour les entreprises, et les moyens alloués ne sont pas sur une tendance de croissance : la recherche publique a été très déstabilisée dans la dernière période et la recherche en entreprise n'atteint pas les objectifs fixés malgré différentes possibilités d'aides publiques. Elle est, en outre, souvent sacrifiée lors de difficultés économiques.

L'emploi qui est au cœur de notre stratégie d'action syndicale donne sens à nos actions pour le développement de la recherche. L'emploi, parce que les activités de recherche connaissent des difficultés dans de nombreux secteurs, licenciements, emplois précaires, absence de perspectives pour les jeunes. Mais aussi **parce que l'innovation est indispensable à la création d'emplois durables dans de nombreuses branches.**

Pour la CFDT, plusieurs axes servent de référence stratégique :

1. *Réconcilier la science et les citoyens, dans « le monde que nous voulons »,*
2. *Donner un nouvel élan à la recherche par des mesures dynamiques, l'inscrivant dans l'Espace Européen de la Recherche,*
3. *Placer l'Emploi au centre du dispositif Formation-Recherche-Innovation,*
4. *Affirmer la nécessité d'un secteur public de recherche fort en soulignant l'importance de développer les connaissances,*
5. *Ancrer la Recherche dans les territoires, pour une localisation équitable de l'emploi en Europe.*

Ces grands principes devront se décliner pratiquement. Mais, dès aujourd'hui, la CFDT en précise le cadre et le fondement.

* * * * *

I - Réconcilier les sciences et les citoyens

C'est la condition première pour faire accepter un effort significatif en faveur de la recherche.

La recherche peut être le vecteur de droits fondamentaux et d'amélioration de l'accès aux biens essentiels pour tous les humains, à l'écoute de la demande sociale et dans le respect de principes éthiques partagés : c'est en en faisant la démonstration que l'on fera tomber les réticences des citoyens vis-à-vis de la science.

³ A défaut de taux de croissance élevé, on pourrait concevoir le lancement d'un grand emprunt européen en faveur de la recherche et développement. Son affectation devrait se faire sur des projets de type Euréka, qui, par nature, sont proches du développement et donc garants d'un retour rapide en richesses créées. L'objectif de 3 % du PIB doit aussi se traduire par des objectifs clairs. Les grands programmes, tradition française, ne doivent plus être les seuls moteurs de l'innovation. Des secteurs entiers sont à construire en dehors des démarches étatiques ou des multinationales.

A - Recherche et droits fondamentaux

La période de croyance en une corrélation automatique entre le progrès technique et le bonheur de l'humanité est révolue. Les habitants de notre planète attendent beaucoup de la recherche scientifique, mais doutent également des résultats a priori toujours bénéfiques de celle-ci. Ils ont en mémoire quelques catastrophes majeures, ou se sentent exclus des retombées de la science ou subissent des conséquences négatives pour eux des applications de la science dans le domaine technique. **Les plus jeunes ressentent durement l'absence de perspectives d'emplois qu'ils pensaient pouvoir attendre des avancées de celle-ci.**

La recherche que nous voulons s'inscrit dans le « monde que nous voulons ». **Ce monde est celui de la solidarité et de la lutte contre les inégalités :** « *Un monde plus équitable et solidaire* », « *Un monde qui donne à tous... des chances de développement* », « *Un monde qui garantisse à tous... l'accès aux soins vitaux* », « *Un monde qui préserve l'environnement* », « *Un monde qui renforce... la démocratie et le respect des droits de l'homme* », « *Un monde qui garantisse à tous... le respect des droits sociaux* », dans une Europe forte et ambitieuse.

La recherche n'est donc pas qu'un problème crucial pour les populations des pays développés. Elle doit aussi devenir un atout majeur d'un meilleur équilibre dans le monde.

B – Recherche, demande sociale et principe de précaution

La demande sociale avait été formellement admise par la loi de programmation de la recherche en 1982 (présence de représentants syndicaux dans les conseils d'administration, dans les comités de pilotage des grands programmes mobilisateurs, dont celui sur le travail, dans le Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie (CSRT). Il faut constater que cette voie n'a pas donné les résultats escomptés. **Il existe une vraie difficulté à construire la demande sociale, qui peut exprimer des besoins contradictoires, et à la traduire en questions de recherche.** Une nouvelle gouvernance de la recherche doit donc permettre la prise en compte des demandes des divers acteurs de la société (syndicats mais aussi associations) de manière à éviter un pilotage stratégique de la recherche par un collège restreint de savants ou par des groupes de pression.

Le principe de précaution, qui va être inscrit dans la Constitution, est pour la CFDT un gage d'un fort engagement en faveur de nouvelles recherches sur des questions essentielles que se pose la société (OGM, clonage, déchets nucléaires, cellules souche, homéopathie...). Mais le principe de précaution, que nous concevons de manière positive, ne doit pas servir de prétexte pour limiter les moyens permettant d'explorer les zones inconnues ou les zones d'incertitudes. La peur de l'"incident" ou du procès ne peut servir de guide à la gouvernance de la recherche.

C - Recherche et bioéthique

La recherche apporte des éléments de compréhension et de réponse aux enjeux essentiels de notre temps et à nos choix de société en explorant les aspects techniques. **En matière de sécurité alimentaire, de recherche sur le vivant, d'énergie, de développement durable, les décisions politiques doivent se nourrir des résultats de la recherche.**

Les acteurs de la société civile doivent être un relais de la valorisation, de la démythification auprès des citoyens, des résultats de la recherche dans ces grands domaines sociétaux. Mais en dehors des grands sujets, c'est d'abord dans la pratique quotidienne de recherche que les questions éthiques doivent se poser. La mise en place de comités éthiques ouverts, aux diverses composantes de la société civile, doit être encouragée.

II - Donner un nouvel élan à la recherche par des mesures dynamiques

Dans la période de difficultés économiques (chômage élevé, faible croissance en Europe, mondialisation), l'avenir de l'Europe passe par l'innovation. **L'investissement en formation supérieure et en recherche constitue, avec la négociation sociale, l'un des principaux moteurs du progrès économique et social.** L'investissement en matière de recherche est largement déficitaire en Europe par rapport aux grands concurrents mondiaux, notamment par insuffisance de la contribution des entreprises. **La priorité est donc, aujourd'hui en Europe, et de manière encore plus marquée en France, de développer l'activité de recherche et d'innovation prise en charge par les entreprises et de créer les conditions d'une meilleure interactivité avec la Recherche publique.**

Il faut donc :

- **Intensifier et clarifier les relations entre la Recherche Publique et les entreprises en intégrant des clauses négociées sur la propriété industrielle et l'exploitation des brevets issus de la recherche et sur le développement des emplois de recherche, directs ou induits.**
- **Amplifier la synergie Recherche publique/privée** en développant au-delà de la situation actuelle les **laboratoires mixtes** (CNRS/industrie par ex.) sur site de R&D industrielle ainsi que les « Partenariats » d'études, pour créer un effet d'entraînement des entreprises à investir dans la recherche et non de substitution de l'effort public à l'effort privé.
- **Développer la mise en place de pôles publics de recherche et d'enseignement supérieur, associant les différents acteurs de la recherche (universités, organismes de recherches, centres techniques...),** créant par une facilitation des relations contractuelles une attractivité certaine pour l'établissement à leur voisinage d'activités industrielles génératrices d'emplois (PME, PMI, grande industrie...).
- **Encourager les créations d'entreprises innovantes, renforcer les moyens des structures agissant dans le domaine de la valorisation de l'innovation ou du transfert de technologie** et qui aident les porteurs de projet dans la création d'entreprise (exemple ANVAR, France Incubation, CRITT...). Encourager l'investissement de type capital risque dans ces entreprises.
- **Faire en sorte que les grandes entreprises réintègrent dans leur stratégie le développement des programmes de recherche internes par rapport à l'acquisition de technologies externes,** et que celui-ci s'effectue en Europe, ce qui favorisera l'emploi dans la recherche et l'innovation. Consolider les centres techniques, forme mutualisée de la recherche d'une branche industrielle.

- **Doter les fondations et associations destinées à financer la recherche et l'innovation d'un conseil d'administration et d'un conseil scientifique où siègent des représentants de l'Etat et intégrer dans leurs missions le suivi en emploi induit.** Elles doivent aussi exercer leur responsabilité dans la sécurisation des parcours professionnels de leurs salariés.
- **Amener plus de transparence dans l'effort de recherche militaire.** Cette question est rarement abordée, celle de ses personnels encore moins. Elle fait partie des zones silencieuses de l'Etat, des organismes et des entreprises. Les technologies liées à la défense nationale sont de plus en plus sophistiquées et nécessitent des investissements considérables. La CFDT est favorable à une Europe de la défense, cela requiert les efforts nécessaires dans les différents domaines de recherche militaire devant participer à la sécurité en Europe. Mais à l'époque d'un terrorisme diffus, on doit s'interroger sur les moyens à affecter à l'innovation liée à la guerre. Un pays démocratique doit informer réellement les citoyens des nécessités militaires à venir, surtout dans une période où le service national est supprimé.

III - Placer l'Emploi au centre du dispositif Formation-Recherche-Innovation

Dans notre période de chômage élevé et structurel (chômage fort des non-qualifiés comme chômage des diplômés), la préoccupation de l'accès à l'emploi et de la qualité de l'emploi (donc des conditions de travail dans la recherche) doit guider toute évolution des relations entre le système de formation, le système de recherche et les lieux d'émergence de l'innovation.

Il faut donc :

- **Inscrire recherche et enseignement dans une programmation pluriannuelle, tant en terme de contenu que de budget.**
- **Préparer, par la formation, l'aptitude à la prise de risque inhérente à la recherche et à l'innovation** et faire reconnaître dans les conventions collectives au travers des diplômes la sanctionnant (le doctorat n'entre toujours pas dans la liste des diplômes reconnus par les conventions collectives), ces activités particulières.
- **Soutenir l'enseignement professionnel, la formation tout au long de la vie en donnant toute son ampleur à la Valorisation des Acquis de l'Expérience,** génératrice d'une autre relation à la maîtrise des connaissances, et donc de créativité.
- **Réévaluer la part d'emplois que l'Etat doit assumer en R&D, par des décisions politiques (France ou UE) propres à générer globalement le maximum d'emplois directs et induits,** en prenant en compte les problèmes d'automatisation dans les activités de recherche et en veillant au bien fondé de l'externalisation de certaines tâches.
- **Evaluer et prendre en compte la contribution de la recherche, notamment appliquée (ou finalisée) à l'amélioration des conditions de travail et à l'amplification du dialogue social.**

IV- Affirmer la nécessité d'un secteur public de recherche fort en soulignant l'importance de développer les connaissances

La science et la technologie font partie intégrante de notre patrimoine culturel au même titre que les autres formes d'expression de la culture. Ce patrimoine culturel avec la richesse que constituent notre économie et notre système social sont le socle d'une société de la connaissance et des valeurs défendues au sein de l'Europe.

La recherche, en charge notamment de la production de connaissances, ne doit pas contribuer uniquement à la compétitivité économique, mais doit également travailler à d'autres enjeux de société d'aujourd'hui et demain⁴. Elle doit s'approprier des aspects fondamentaux qui ne sont pas de rentabilité immédiate, mais peuvent se révéler importants lors de valorisation ultérieure, notamment pour un développement social et culturel durable.

En effet, la première mission de la recherche publique est le développement des connaissances en toutes directions sans autre finalité immédiate, mission sur laquelle s'appuient toutes les autres: transfert des connaissances, application à un secteur d'activité défini, valorisation des résultats de la recherche, information scientifique, formation par la recherche, expertise...

Un secteur public fort est la condition pour que cette première mission puisse avoir, à moyen et long terme, un réel impact sur l'activité économique et sur le développement d'emplois qualifiés.

La recherche publique apporte également une contribution essentielle au progrès culturel et social, car elle contribue à éclairer les hésitations, les débats et les décisions de nos responsables politiques et économiques en face des grandes questions liées aux évolutions de la société. **Le Secteur public de recherche doit permettre d'apporter aux citoyens une information objective, élaborée et relativisée par la controverse interne, et une expertise indépendante, nécessaires à des débats éclairés.** Cette fonction pleinement exercée par des chercheurs responsables—légitime, entre autre, l'effort national de soutien à la recherche publique.

La recherche publique au service de l'intérêt général doit garder un niveau de pilotage national. Celui-ci doit s'intégrer au niveau européen duquel il n'est pas déconnecté, l'Europe de la recherche ne se faisant pas indépendamment des politiques nationales.

V - Ancrer la Recherche dans les territoires

A - Spécialisation régionale (Europe et Collectivités territoriales)

Pour faire bénéficier équitablement tous les citoyens européens de l'accès à cette société de la connaissance, **les services de recherche devront se recomposer sur le territoire européen et mieux s'articuler avec les bassins d'emploi et les potentiels de production des connaissances.** Les institutions nationales et la politique de recherche devront s'inscrire de plus en plus dans le contexte européen, qui pilotera de manière croissante les financements et les orientations scientifiques.

⁴ Les sciences humaines et sociales ne doivent pas être les oubliées du socle des connaissances fondamentales.

Un schéma, national ou européen devra veiller, d'une part, à la cohérence des financements, d'autre part, à la mutualisation des résultats et à l'accès équitable de tous aux grandes infrastructures de recherche.

La dimension européenne des activités de R et D sera plus forte et, en même temps, les régions devront voir leur rôle de moteur s'accroître.

- **En matière de financement des équipements de recherche et d'infrastructures d'accompagnement**, le partenariat entre Etat, collectivités territoriales (région, départements, intercommunalité), établissements publics de recherche et éventuellement organismes privés, doit être développé et clarifié dans le respect du rôle de chacun des partenaires concernés.
- **La région est amenée à être un niveau d'expression concertée de la demande sociale, légitimant ainsi un rôle d'impulsion des thèmes de recherche en matière d'environnement, d'urbanisme et d'aménagement du territoire, de transports et modes de vie.** Son action, en cohérence avec les grands programmes nationaux, peut être le vecteur au plan régional, de la recherche sur le développement local durable. La région joue un rôle actif dans la constitution et la dynamisation de pôles régionaux de taille critique⁵ d'une part, de l'autre, un rôle central dans la détermination des effets structurants et équilibres territoriaux internes induits par les pôles régionaux de recherche. Aussi, les conseils régionaux doivent-ils se doter de structures de conseil ad hoc largement ouverts à l'ensemble des acteurs, **en particulier les organisations syndicales de salariés**, dans l'esprit des CRESER prévus par la loi Savary, ou Conseils consultatifs régionaux de recherche préconisés par le CSRT (avis d'automne 2000). Ils doivent faire appel à des apports extérieurs.

B - Les pôles de recherche

Les liens recherche et enseignement se modifient avec, par exemple, la **création de grands pôles de compétences régionaux**. La concentration en pôles de recherche pose des problèmes en terme d'aménagement du territoire et de pluridisciplinarité des équipes locales.

Cette concentration en pôles soulève aussi la nécessité d'un **effort de management** pour faire cohabiter logique territoriale (souvent universitaire) et logique nationale (souvent d'organisme national de recherche) sans recourir à des solutions simplistes d'homogénéisation juridique ou statutaire mal adaptées. **L'objectif est de permettre une cohérence dans le fonctionnement des équipes de travail (chercheurs et ITA) et des parcours professionnels valorisants.**

La mise en place de ces pôles, qui associent les différents acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur (universités, organismes de recherches, centres techniques, ...), doit contribuer à **créer et fixer un potentiel humain, technologique et économique et donc une attractivité à leur voisinage d'activités génératrices d'emplois** (PME, PMI, grande industrie...). Cette démarche vise à s'intégrer dans les pôles de compétitivité à venir.

C - Ancrage local de l'emploi et localisation de la recherche

La localisation de la recherche a des effets sur la localisation de l'emploi. C'est pourquoi la visibilité de **pôles de recherche régionaux, attractifs pour les entreprises**, contribue au maintien d'un ancrage local de l'emploi et peut enrayer les

⁵ Toutes les régions n'ont pas nécessairement la taille critique, il faudra donc que des coopérations inter-régionales se mettent en place.

tentations multiples de délocalisation des activités, pour des raisons purement financières, extra ou intra-européennes.

Les Centres techniques permettent de renforcer le lien entre Recherche et Industrie, vecteur de progrès et d'emplois.

- *Les pérenniser est impératif pour ancrer les TPE / PME dans les territoires,*
- *Ils permettent de faire le lien entre la recherche publique et privée au moyen de programmes à l'échelon régional, encouragées par la DATAR, les Ministères techniques ou les services déconcentrés des Ministères.*

Les régions sont des partenaires de la recherche publique et interviennent contractuellement avec l'Etat dans son financement (**contrats de plan Etat-Régions**). Comme elles n'interviennent qu'en cofinancement des programmes, **cela implique que l'Etat assure un financement récurrent conséquent des travaux dont il a retenu les priorités.**

☛ En conclusion

Dans le cadre de ces grands principes, dès aujourd'hui, la CFDT demande, d'une part, des signes forts et tangibles immédiats, à intégrer dans la future Loi d'Orientation et de Programmation, d'autre part, une remise en perspective des instances de débat autour de la Science et du rôle de la Recherche dans la Société :

1 - La Recherche dans le monde que nous voulons

Pour la CFDT, la recherche que nous voulons s'inscrit donc dans notre **stratégie de développement durable**. Sans recherche, pas d'approche environnementale conséquente, sans recherche pas d'approche audacieuse du travail, sans recherche pas d'amélioration de la gouvernance économique, sans innovation pas de croissance économique.

La CFDT souhaite apporter sa contribution à l'élaboration de ces mesures cadres qui contribuerait à l'élaboration d'une nouvelle politique de recherche pour notre pays.

L'ambition pour la recherche passe aussi par une **ambition pour les conditions d'emploi et d'avenir des équipes de recherche**. L'avenir de la recherche ne se réduit pas à un budget en fonction du PIB, mais aussi à la qualité et à la pérennité des emplois des chercheurs et personnels de laboratoires. Elle passe par une **sécurisation accrue de tous les parcours professionnels dans lesquels la question des salaires doit être abordée sans tabou**.

L'ensemble des équipes de la CFDT est mobilisé sur ces dossiers tant dans les entreprises que dans le secteur public, dans les labos, les régions, à Paris, à Bruxelles ou à Strasbourg.

Des bonnes réponses à toutes ces questions peuvent donner un **signal fort à la jeunesse, aux salariés, aux entreprises, aux chercheurs** qui pour certains doutent des sciences et des technologies ou pour d'autres qui doutent de la volonté de la France, de l'Europe comme de certaines entreprises de développer la recherche.

La CFDT veut que l'innovation se développe dans notre pays. Son soutien à l'inscription du principe de précaution dans la Constitution est un encouragement à plus de recherche dans une société réconciliée avec ses chercheurs.

Bien sûr, ces derniers ont de grandes responsabilités. Ils doivent, en équipe, faire progresser les connaissances, transmettre leurs savoirs et innover. C'est le juste retour qu'il faut attendre d'une mobilisation accrue et d'un développement des moyens.

2 - Un Plan de gestion de l'emploi dans les secteurs de recherches

Il faut des signes forts et tangibles dans un volet de la LOP

- a) **Un plan pluriannuel de l'emploi scientifique**, plan qui consacre l'embauche des jeunes et des moins jeunes à tous les niveaux de qualification reconnus dans la recherche publique. **Une modification radicale des pratiques institutionnelles de recrutement** (aujourd'hui dans les organismes publics, l'embauche se fait de plus en plus tard après la thèse, les jeunes sont alors sur des emplois précaires et mal rémunérés), restaurant la reconnaissance du diplôme de thèse là précisément où il a été le plus déprécié : le jeune chercheur sera recruté immédiatement après sa thèse. A tous les niveaux de qualification et d'expérience, l'ancienneté acquise dans la recherche privée sera reconnue en pleine durée favorisant ainsi par cette parité le passage vers le public et vice-versa.
- b) **La définition de parcours professionnels européens continus**, avec une contribution active des institutions françaises. **La mobilité des personnels de recherche (chercheurs, ingénieurs et techniciens) au sein de l'Europe doit être facilitée**. Cette mobilité passe par une amélioration des situations statutaires et une adaptation à la diversité des modèles européens pour favoriser les mobilités volontaires, à l'échelle européenne et **en finir avec la précarité des « contrats de mission » à durée déterminée, notamment au niveau post-doctoral**.
- c) **Pour l'emploi scientifique en entreprise, le statut du stagiaire devra être clarifié et le diplôme de thèse reconnu par les conventions collectives**, en précisant bien la valeur additionnelle par rapport aux diplômes déjà intégrés. **Le crédit d'impôt devra être subordonné à la création d'emploi et à une véritable gestion prévisionnelle de l'emploi**.
- d) **La gouvernance de la recherche est une question centrale pour assurer la cohérence entre les acteurs de la recherche. Le système éclaté d'aujourd'hui n'est plus viable. Elle devra être revue⁶**.
- e) **De réelles autonomies laissées à des organismes et instances dont les champs de compétences seront réétudiés. Des espaces de véritable négociation devront être ouverts au sein des grands organismes publics, notamment ceux relevant de la Fonction publique d'Etat**.

⁶ La CFDT ne se prononcera pas sur telle ou telle forme d'organisation ministérielle, mais elle demande à être associée aux consultations nécessairement régulières sur les orientations stratégiques de la recherche. Le CSRT devra être rénové et couvrir tous les champs de la recherche développement. La recherche à finalité militaire devra elle aussi faire l'objet d'un suivi régulier.

- f) **La gouvernance européenne de la recherche et de l'innovation** doit se rendre réellement lisible. Pour importante qu'elle devrait devenir, il faut **redéfinir ses rapports avec la gouvernance nationale**.
- g) **Les lettres de cadrage pour le budget 2005, la loi de programmation pour 2006 et 2007, et leurs exécutions, devront traduire les intentions politiques affichées en termes de moyens budgétaires**, à savoir au minimum une augmentation de l'effort global de recherche de 6 milliards d'euros sur 3 ans, pour toutes les recherches.

3 - Une remise en perspective des lieux de débat de la politique nationale de recherche et du rôle de la Science dans la Société

a) La science, le citoyen, quel débat ?

Notre pays a du mal à débattre des grands enjeux scientifiques et techniques. L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques joue un rôle important, mais apparaît loin des citoyens et ses conclusions sont vite oubliées. Les conférences citoyennes, testées sur les OGM ou sur le réchauffement climatique, n'arrivent pas à s'imposer, laissant le champ libre à de nombreux obscurantismes ou à l'action de groupes de pression.

Si ces initiatives, inspirées d'un réel souci démocratique, n'ont pas convaincu, c'est que **notre pays a laissé à l'abandon la culture scientifique et technique : il est urgent de la redynamiser et de lui donner des moyens conséquents.** Il faut s'interroger sur ceux qui en seront les meilleurs vecteurs, en direction des scolaires comme en direction des citoyens. C'est à ce prix et au prix de débats contradictoires que le citoyen pourra se sentir concerné. A cet égard le choix de construire un EPR sans réel débat augure mal des évolutions possibles et laisse entrevoir le rôle permanent des grands corps lobbyistes. **Il faut organiser l'expression démocratique de contre-pouvoirs, comme le syndicalisme**, à charge pour les syndicats de développer eux-mêmes une information croisée de leurs adhérents qui soit accessible aux salariés de tous les champs d'activité.

b) un Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie rénové

Le CSRT est le lieu de consultation de toutes les forces sociales, économiques, scientifiques et culturelles sur les orientations stratégiques de la Recherche, tel que dessiné par la Loi de 1982. A la lumière de son fonctionnement depuis près de vingt ans, et **en contrepois d'une éventuelle Agence Nationale de Moyens** qui ne saurait piloter l'ensemble des orientations de recherche, **le poids des forces économiques et sociales devrait être renforcé, l'indépendance vis-à-vis de la tutelle gestionnaire instaurée** (plus de présidence par le Ministre en charge de la Recherche), **les règles de travail bien définies, le champ de consultation obligatoire élargi.**

Dans la perspective d'une présentation nouvelle de la Loi de Finances, plus explicite sur les grands choix budgétaires annuels, la communication entre le CSRT et les Parlementaires devrait être redéfinie.

* * * * *
* * * * *